

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 JANVIER 1849.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. DE PERCEVAL.

I.

Demande du sieur Benoît SCHIAPPA.

MESSIEURS,

Par requête en date du 1^{er} décembre 1847, le sieur Benoît Schiappa, né à Mayence, le 17 février 1811, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il a servi, en 1828, à l'arsenal d'Anvers, comme ouvrier-militaire; le 10 novembre 1830, il a pris un engagement volontaire dans la compagnie des pontonniers. De 1832 à 1838, il a fait partie du premier régiment de chasseurs à pied; en 1842, il a épousé une femme belge. Depuis 1843, il a été admis dans l'administration des chemins de fer de l'État, et y occupe actuellement l'emploi de garde-frein à Ensival.

Le pétitionnaire a satisfait à toutes les conditions requises par la loi du 27 septembre 1835. Il sollicite l'exemption du droit d'enregistrement, qui est accordée, par l'art. 2 de la loi du 15 février 1844, à ceux qui ont pris part aux combats de la révolution. A l'appui de cette demande, le sieur Schiappa a transmis un certificat, portant la date du 15 mai 1831, qui atteste « que le pétitionnaire a servi dans la compagnie des pontonniers, sous les ordres du général Mellinet, depuis le 5 novembre 1830 jusqu'au 5 avril 1831, époque du licenciement de ladite compagnie; qu'il y a obtenu le grade de sergent et qu'il s'est acquitté de ses devoirs avec fidélité et une bravoure à toute épreuve; qu'il s'est conduit en brave militaire, et principalement au blocus de Maestricht. »

La teneur de ce certificat, les faits qu'il rapporte, celui surtout de la présence du sieur Schiappa, comme sergent de la compagnie des pontonniers, au blocus de Maestricht, semblent établir qu'il y a lieu de le ranger dans la classe de ceux qui ont pris part aux combats de la révolution, et de reconnaître ainsi son droit au bénéfice de l'exemption faite en leur faveur par la disposition précitée. Telles sont aussi les conclusions que la commission vous propose relativement à la demande faite par le sieur Schiappa tendant à obtenir la naturalisation ordinaire.

Le Secrétaire-Rapporteur,
ARMAND DE PERCEVAL.

Le Président,
DE LEHAYE.

II.*Demande du sieur Victor-Claude-Alexandre GUIBERT.***MESSIEURS,**

Le 15 mars 1848, le sieur Victor-Claude-Alexandre Guibert a adressé une requête tendant à obtenir la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire, né à Meudon (France), le 5 décembre 1826, vint s'établir avec sa famille à Herstal, en 1836. Élève du collège et de l'université de Liège, il a fait, dans ces deux établissements, de brillantes études et y a remporté de nombreuses et d'honorables distinctions. Dans le concours entre les athénées, et devant le jury d'examen, l'année dernière, le sieur Guibert a obtenu des succès aussi légitimes que remarquables.

Tout annonce dans ce jeune homme un sujet distingué qui a une vocation prononcée pour les hautes sciences. Il est d'une conduite irréprochable, et les certificats de ses supérieurs sont conçus dans les termes les plus flatteurs pour lui. Le sieur Guibert s'engage aussi à acquitter le droit d'enregistrement fixé par la loi du 15 février 1844.

La commission vous propose de lui accorder la naturalisation ordinaire.

*Le Secrétaire-Rapporteur,***ARMAND DE PERCEVAL.***Le Président,***DE LEHAYE.****III.***Demande du sieur Wenceslas-Joseph HENRY.***MESSIEURS,**

Par requête en date du 22 mars 1848, le sieur Wenceslas-Joseph Henry a demandé la naturalisation ordinaire.

Né à Trèves (Prusse), le 28 septembre 1808, le pétitionnaire vint, en 1816, habiter Luxembourg, où son père remplissait les fonctions d'architecte provincial.

Dès 1831, le sieur Henry reçut une mission administrative du Gouvernement dans le Brabant, pour y coopérer au parachèvement des travaux d'arpentage de cette province. En 1835, il vint s'établir à Courtrai et y fut nommé, en 1839, géomètre de première classe.

Il habite encore cette ville où il jouit de l'estime de ses concitoyens.

Marié à une femme belge, le sieur Henry est père de quatre enfants. Sa conduite est irréprochable, et lorsqu'éclata la révolution, à laquelle il a pris une part active, en 1830, il contribua puissamment à sauver, au péril de sa vie, les chevaux du haras de Walferdange.

Le pétitionnaire ayant pris l'engagement de se conformer aux prescriptions de la loi du 15 février 1844, la commission vous propose de lui accorder la naturalisation ordinaire.

*Le Secrétaire-Rapporteur,***ARMAND DE PERCEVAL.***Le Président,***DE LEHAYE.**